

## **La Roche-Posay Un (1) an de garantie limitée - My Skin Track (matériel uniquement)**

**La garantie limitée d'un an La Roche-Posay est une garantie du constructeur. Elle fournit des droits distincts aux droits prévus par la loi relative à la protection des consommateurs, comprenant, sans s'y limiter, ceux relatifs à la non-conformité des produits. Ainsi, les avantages de la garantie limitée d'un an La Roche-Posay comportent des droits prévus par le droit de la consommation et ne les remplace pas. Elle n'exclut pas, ne limite ni ne suspend les droits d'un acheteur prévus par la loi relative à la protection des consommateurs. Les consommateurs ont le droit de choisir de porter réclamation dans le cadre de la garantie limitée La Roche-Posay d'un an ou en vertu de leurs droits en tant que consommateur. Important : les termes et conditions de la garantie limitée d'un an La Roche-Posay ne sont pas applicables aux demandes relevant du droit de la consommation.**

**Veillez noter : toutes les demandes faites en vertu de la garantie limitée d'un an La Roche-Posay seront régies par les conditions énoncées dans le présent document de garantie.**

Votre produit matériel, le capteur My Skin Track Sensor de La Roche-Posay (le « Produit »), est garanti contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période d'un (1) an à compter de la date de l'achat original (« Période de garantie ») lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions d'utilisation de La Roche-Posay, y compris sans toutefois s'y limiter, les spécifications d'utilisation du Produit avec du matériel tiers (par exemple, des appareils mobiles compatibles) et l'application logicielle My Skin Track, telle que mise à jour de temps à autre. Si un défaut survient au cours de la période de garantie, La Roche-Posay (via les Apple stores) échangera le produit par un produit de fonctionnalité équivalente formé à partir de pièces neuves et/ou déjà utilisées qui sont équivalentes à de nouvelles en performance et fiabilité ou avec votre consentement, un produit qui est au moins fonctionnellement équivalent au produit qu'il remplace, ou (2) remboursera le prix d'achat initial. Cette garantie exclut l'épuisement normal des pièces consommables telles que les batteries, sauf panne survenue en raison d'un défaut de matériaux ou de fabrication et les dommages résultant d'un abus, un accident, de modifications, de réparations non autorisées ou d'autres causes qui ne sont pas des défauts de matériaux et de fabrication.

**Remarque : cette garantie limitée couvre uniquement le produit matériel My Skin Track et non l'application logicielle My Skin Track.** La Roche-Posay L'Oréal France ne garantit pas, ne représente ni ne s'engage à pouvoir réparer ou remplacer tout Produit sous cette garantie sans risque et / ou perte d'informations et / ou de données stockées sur le Produit. En aucun cas, La Roche-Posay L'Oréal France ne sera responsable (a) des pertes ou dommages qui, à compter de l'achat du Produit, ne peuvent être considérés comme étant causés par la violation des présentes conditions de garantie par La Roche-Posay ; ou (b) des pertes causées par la faute de l'utilisateur, une perte de données ou une perte de profit ou d'avantages.

Aucune limitation de responsabilité dans le présent document de garantie ne s'applique à (i) la mort ou des blessures corporelles en vertu de toute loi impérative sur la responsabilité du fait des produits ; (ii) la fraude ou une fausse déclaration ; (iii) l'inconduite intentionnelle ou la négligence grave ; (iv) ou une violation fautive d'obligations contractuelles majeures. Une demande d'indemnisation fondée sur une violation des obligations contractuelles ou sur une négligence grave sera limitée aux dommages prévisibles typiques du contrat de vente concerné.

RESTRICTION IMPORTANTE POUR LE SERVICE. La Roche-Posay L'Oréal France fournira un service de garantie par le retour au détaillant. Vous pouvez retourner votre produit défectueux au détaillant autorisé auprès duquel vous avez acheté votre produit. Si un terme est jugé illégal ou non exécutoire, il sera séparé de cette garantie et la légalité ou le caractère exécutoire des autres termes ne sera pas affecté. Cette garantie est régie et interprétée conformément aux lois belges.